

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 080-218002343-20250624-DCM20_2025-DE



Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 01
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 19/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHOVAUX Bernard
M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne - M. MARTIN Olivier - M. PILLON François
M. WALLET Joël

Était représentée : Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à Mme DELAVENNE Fabienne)

Était absent : M. CHIVOT Maieul

Mme ALLIOTE Sophie est nommée secrétaire de séance.

Objet : Suppression d'un emploi

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la démission de l'agent d'entretien des locaux de la mairie et de l'agence postale communale, laissant un poste de 4 heures vacant. Du fait que la fermeture de l'agence postale communale a réduit le temps de travail nécessaire, il convient de supprimer l'emploi correspondant. Par conséquent, un nouveau poste d'agent d'entretien de 2 heures a été créé.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression du poste d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 TNC 21H00
	Adjoint administratif	1 TNC 18H00
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique	1 TC 35H00 1 TNC 2H00

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- d'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels sur la base de l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou momentanément indisponibles dans les conditions qui ont conduit à la création au tableau des effectifs de l'emploi occupé.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

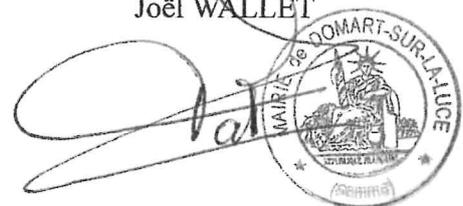
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Domart-sur-la-luce, le 26 juin 2025

La secrétaire de séance,
Sophie ALLIOTE



Le Maire,
Joël WALLET



Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 080-218002343-20250624-DCM21_2025-DE

Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 01
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 19/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHOVAUX Bernard
M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne - M. MARTIN Olivier - M. PILLON François
M. WALLET Joël

Était représentée : Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à Mme DELAVENNE Fabienne)

Était absent : M. CHIVOT Maieul

Mme ALLIOTE Sophie est nommée secrétaire de séance.

Objet : Réaménagement de la voirie rues d'Enfer et du Moulin

Demande de subvention au titre du Fonds d'Appui aux Communes (FAC) 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'engager des travaux de réaménagement de voirie dans les rues du Moulin et d'Enfer, dont l'état actuel est très dégradé.

La commune étant adhérente au groupement de commandes voirie sur le territoire de la CCALN, un maître d'œuvre a été missionné pour étudier le projet. Il est confirmé que les prix du devis établi en 2023 restent fixes, compte tenu de l'appartenance au groupement de commande.

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 147 989 € HT selon l'étude établie par le maître d'œuvre.

Ce projet de réaménagement de voirie peut être subventionné par le Conseil Départemental au titre du fonds d'appui aux communes 2025. Toutefois, il est précisé que le fonds de concours de la CCALN n'a pas pu être sollicité, la date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 15 mai.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
- Réaménagement de la rue d'Enfer	63 105,45 €	- Subvention du Conseil Départemental au titre du fonds d'appui aux communes 2025 : (40 %)	59 193,50 €
- Réaménagement de la rue du Moulin	84 878,30 €	- Fonds propres	88 790,25 €
TOTAL HT	147 983,75 €		147 983,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 080-218002343-20250624-DCM21_2025-DE

S²LO

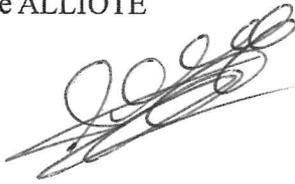
- D'approuver le projet de travaux de voirie de la rue d'Enfer et de la rue du Moulin, pour un montant estimé à 147 983,75 € HT.
- De solliciter une subvention de 40 % auprès du Conseil Départemental de la Somme, au titre du fonds d'appui aux communes 2025, sur un montant de travaux de 147 983,75 €, soit 59 193,50 €, pour les travaux de voirie présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

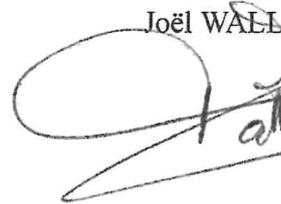
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Domart-sur-la-luce, le 26 juin 2025

La secrétaire de séance,
Sophie ALLIOTE



Le Maire,
Joël WALLET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de sa transmission en Sous-préfecture de Montdidier le 27/06/2025 et de sa publication le 27/06/2025 (DCM 21/2025)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 
ID : 080-218002343-20250624-DCM22_2025-DE

*Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 01
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01*

*Date de convocation : 19/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHOVAUX Bernard
M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne - M. MARTIN Olivier - M. PILLON François
M. WALLET Joël

Était représentée : Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à Mme DELAVENNE Fabienne)

Était absent : M. CHIVOT Maieul

Mme ALLIOTE Sophie est nommée secrétaire de séance.

Objet : Installation de feux récompense

Monsieur Bernard CHOVAUX, Adjoint au Maire, a présenté le projet d'installation de feux de récompense sur la commune. L'objectif est d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse : plus un automobiliste s'approche rapidement, plus son temps d'attente au feu sera long, favorisant ainsi une conduite plus prudente.

Une étude préliminaire a été réalisée par la SICAE pour l'installation de trois feux de récompense aux emplacements suivants, choisis pour leur proximité avec une alimentation électrique :

- Au niveau du 15, rue de Berteaucourt.
- Près du 33, rue du Pont, au niveau du terrain vague.
- Rue de l'Hirondelle, au niveau du transformateur.

Il a été également proposé d'ajouter un quatrième feu au milieu de la RD934, rue d'Amiens.

Selon l'étude de la SICAE, le coût estimatif des travaux pour les trois feux initiaux s'élève à :

- Montant total HT : 36 157,60 €
- Participation de la SICAE : 7 231,51 €
- Montant TTC après remise : 34 711,30 €

Le projet est éligible à une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 40 % du montant HT, soit une aide estimée à 11 570,43 €. Le reste à charge pour la commune serait de 17 355,65 € HT pour l'installation des trois feux. Le coût pour l'éventuel quatrième feu sera évalué lors de l'étude complémentaire.

Une discussion s'est engagée concernant le nombre de feux à installer. Certains conseillers ont estimé que l'ajout du feu rue de l'Hirondelle pourrait entraîner un nombre excessif de feux sur la commune. Un vote a donc été organisé :

- 4 voix se sont prononcées en faveur de l'installation de 3 feux.
- 4 voix se sont prononcées en faveur de l'installation de 4 feux.
- Une abstention a été enregistrée.

Face à cette égalité de votes, Monsieur le Maire, dont la voix est prépondérante, a décidé qu'une étude complémentaire serait réalisée pour l'installation des quatre feux.

Monsieur le Maire a également informé l'assemblée avoir fait la demande de subvention pour l'installation de panneaux d'interdiction de dépasser et a précisé que des subventions au titre des amendes de police seront également demandées pour ce projet.

Après discussion et vote, le Conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées, a décidé :

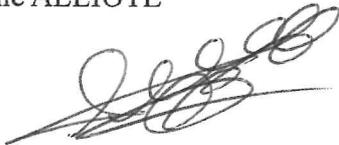
1. D'approuver le principe de l'installation de feux de récompense sur la voirie départementale.
2. De solliciter du maître d'œuvre, une étude pour l'installation de quatre feux de récompense.
3. De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40 % du montant des travaux HT pour l'installation des feux de récompense.
4. De solliciter des subventions au titre des amendes de police pour le financement de ce projet.
5. D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la réalisation de ce projet et aux demandes de subventions.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Domart-sur-la-luce, le 26 juin 2025

La secrétaire de séance,
Sophie ALLIOTE



Le Maire,
Joël WALLET



Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 01
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 19/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHOVAUX Bernard
M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne - M. MARTIN Olivier - M. PILLON François
M. WALLET Joël

Était représentée : Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à Mme DELAVENNE Fabienne)

Était absent : M. CHIVOT Maieul

Mme ALLIOTE Sophie est nommée secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de rejet d'eaux traitées issues d'une installation d'assainissement non collectif située 2, rue du Pont dans le réseau d'eaux pluviales communal

Monsieur le Maire a informé les conseillers municipaux d'une demande formulée par courriel le 19 mai par Monsieur Tellier Mathieu. Cette demande sollicitait l'autorisation de la municipalité pour utiliser le réseau communal d'eaux pluviales comme ouvrage de transfert pour le rejet d'eaux traitées issues d'une installation d'assainissement non collectif située au 2, rue du Pont.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a attesté de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires.

Les caractéristiques du projet soumis comprenaient :

- Un séparateur de graisse ; Une micro-station à culture fixée ; Un poste de relevage des eaux claires ; une demande d'autorisation de transit des eaux traitées dans le réseau communal ; Un rejet des eaux traitées dans la Luce, point de rejet situé en bas de la rue de l'Abreuvoir.

Après délibération, l'ensemble des conseillers municipaux s'est prononcé contre ce projet. Ce refus est motivé par plusieurs préoccupations : le fonctionnement continu (24h/24h) de la station, qui pourrait engendrer des nuisances permanentes ; le risque avéré de dégagements d'odeurs dans les caniveaux ; et des inquiétudes sérieuses quant à la fréquence et la qualité de l'entretien de la micro-station, ce qui pourrait impacter son bon fonctionnement et la qualité des rejets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, décide de refuser l'autorisation de rejet.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

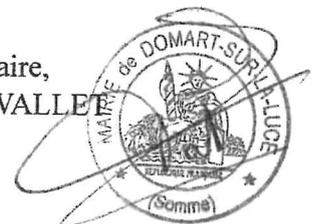
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Domart-sur-la-luce, le 26 juin 2025

La secrétaire de séance,
Sophie ALLIOTE



Le Maire,
Joël WALLET



Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 01
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 19/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHOVAUX Bernard
M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne - M. MARTIN Olivier - M. PILLON François
M. WALLET Joël

Était représentée : Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à Mme DELAVENNE Fabienne)

Était absent : M. CHIVOT Maieul

Mme ALLIOTE Sophie est nommée secrétaire de séance.

Objet : Adhésion de la commune à l'opération de plantation de haies « Sensibilis haie » en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'opération "Sensibilis'haie", une initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs visant à promouvoir la plantation de haies. Dans le cadre de cette opération, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme propose de fournir gratuitement à la commune un kit de 100 plants d'arbres. En contrepartie, la commune s'engage à assurer la bonne gestion et la préservation des haies plantées, formalisé par une charte d'engagement. Il est précisé que le paillage nécessaire à la plantation sera à la charge de la commune. La demande d'adhésion doit être soumise à la fédération avant le 15 septembre.

Mme Colette Chaveron, exprime son opposition au projet. Elle soulève des préoccupations quant à la charge d'entretien supplémentaire pour la commune, notamment le désherbage en début de plantation, et estime que la commune dispose déjà d'un nombre suffisant de haies.

À l'inverse, Monsieur François Pillon, se montre favorable à l'initiative. Il souligne l'intérêt d'implanter davantage de haies, en particulier le long des limites parcellaires communales, notamment au niveau des "arris" pour délimiter clairement les terrains.

De plus, Monsieur Pillon informe le Conseil Municipal des aides potentielles de la Région Hauts-de-France pour l'entretien ou la remise en état des chemins de randonnées, avec des subventions pouvant atteindre 90% pour les plants et fournitures, 70% pour le bornage et 50% pour la main d'œuvre.

Après discussion, Monsieur le Maire soumet au vote la proposition d'adhésion à l'opération "Sensibilis'haie" et l'acquisition du kit gratuit de 100 plants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 Voix Pour et 1 Voix Contre, décide :

- D'adhérer à l'opération "Sensibilis'haie" en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme.
- D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir le kit de 100 plants proposé gratuitement par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme.

- De s'engager à respecter la charte d'engagement relative à la bonne gestion et la préservation des haies plantées.
- De prendre en charge les frais liés au paillage des plantations.
- De mandater Monsieur le Maire pour retourner le bon de commande rempli et la charte d'engagement signée à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme avant le 15 septembre.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Domart-sur-la-luce, le 26 juin 2025

La secrétaire de séance,
Sophie ALLIOTE



Le Maire,
Joël WALLET

